

PERMIS DE CONSTRUIRE MODIFICATIF

Délivré par le Maire au nom de la Commune

Demande déposée le 21/06/2022

N° PC 49298 21 A0018 M01

Avis de dépôt de la demande affiché en mairie le 22/06/2022

Par :	GUENAICHEAU Sébastien et Nadine
Demeurant à :	3 rue des Jardinets 49170 SAINT LEGER DE LINIERES
Représenté par :	
Pour :	Construction d'une maison individuelle avec carport et piscine - modifications diverses
Sur un terrain sis à :	7 chemin des Gohardières 49170 SAINT-LEGER-DE-LINIERES

Surfaces de plancher

créée : 134 m²
démolie : m²

Nb de logements : 1

Nb de bâtiments :

LE MAIRE,

Vu la demande de permis de construire modificatif susvisée ;

Vu le Code de l'Urbanisme ;

Vu le Plan Local d'Urbanisme intercommunal dans sa version révisée le 13 septembre 2021 ;

Vu l'arrêté de permis de construire en date du 02/11/2021 ;

ARRETE

ARTICLE 1 - LE PERMIS DE CONSTRUIRE MODIFICATIF EST ACCORDE POUR LE PROJET DECRIT DANS LA DEMANDE ET AVEC LES SURFACES SUSVISEES.

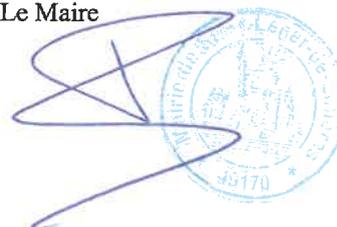
ARTICLE 2 - Le présent arrêté modifie celui délivré le 02/11/2021 dont les prescriptions qui ne sont pas contraires à celles du présent arrêté demeurent valables.

ARTICLE 3 - La présente décision ne modifie pas le délai de validité de l'autorisation initiale visée ci-dessus.

A Saint-Léger-de-Linières, le 8 août 2022

Franck POQUIN

Le Maire



Date d'affichage en mairie : 12/08/2022

Date de publication :

19 AOUT 2022

La présente décision est transmise au représentant de l'Etat dans les conditions prévues à l'article L2131-1 et L2131-2 du code général des collectivités territoriales.

Elle est exécutoire à compter de sa réception.